****

CENTRE DE FORMATION D’APPRENTIS

**Dénomination**

**SUIVI PEDAGOGIQUE**

**Procédure de suivi**

**Version Novembre 2013**

1. **CONTEXTE**

*Le CFA rappellera ici sommairement le contexte général dans lequel il inscrit sa politique de suivi – une présentation succincte des filières, le processus de suivi en place ainsi que d’éventuelles particularités.*

1. **OBJECTIFS ACADEMIQUES et REGIONAUX en matière de suivi**
* assurer à la totalité des apprentis un suivi pédagogique avec l’entreprise partenaire en renforçant la complémentarité de leurs actions de formations.
* poursuivre et amplifier le partenariat entre les CFA et les entreprises.
* mener, grâce à un suivi concerté, une action de prévention par rapport aux difficultés rencontrées par les apprentis.
* développer la notion d’autonomie des CFA dans la pratique du suivi en associant pleinement les équipes éducatives à la réflexion et à la rédaction du projet intégré au CIP.
1. **OBJECTIF(S) SPECIFIQUE(S) ou PROJET(S)**

*Le CFA formalisera d’éventuels objectifs spécifiques qu’il souhaiterait assigner au suivi des apprentis ainsi qu’un calendrier prévisionnel de la mise en œuvre et de l’évaluation du dispositif.*

1. **LA MISE EN ŒUVRE DU SUIVI**

*Cœur du document, il s’agira de lister de façon précise l’ensemble des activités de suivi que le CFA met ou souhaite mettre en place dans le cadre du suivi des apprentis (conformément au document repère pour l’élaboration de la procédure de liaison). Tous les points concernant le suivi au sens large du terme seront abordés ici. Les items ci-dessous sont autant de points pouvant être abordés par les enseignants en groupes de travail selon les filières ou de façon collégiale. Dans tous les cas le projet de liaison ne peut-être le résultat d’une seule personne, la réflexion doit associer pleinement l’équipe pédagogique.*

* **La stratégie du CFA en terme de suivi**: *préciser ce qu’elle englobe*
* Les modalités et/ou formes de suivi dans le cadre de l’information aux maîtres d’apprentissage, dans le cadre des échanges entre maître d’apprentissage, équipe pédagogique, parents. Les réunions de concertation mises en place : *Quels destinataires*, *quelles* *périodes et quels objectifs ?*
* Le dispositif de suivi **en** entreprise : *les règles propres au CFA, les outils(de positionnement ou d’évaluation) utilisés, ceux qui existent et ceux qui devront être produits, les modalités pratiques (avant – pendant – après), les modalités de restitution, l’exploitation des données recueillies…*
* Les autres formes de suivi mises en œuvres (tél, courriel…)
* *Le suivi particulier mis en œuvre dans le cadre de la prévention des ruptures : (cellules de veille, accompagnement..)*
* Le suivi en terme de poursuite d’études : *quelles actions le CFA assure t-il dans le cadre de l’information aux apprentis, parents et maîtres d’apprentissage concernant la poursuite d’études.*
* Les particularités de l’évaluation certificative (CCF) : *Quelles sont en matière de réglementation ou de préconisations les particularités incontournables en terme de certification et de co-évaluation in situ. (préciser les diplômes concernés)*
* …
1. **L’EVALUATION DU DISPOSITIF DE SUIVI – LES CRITERES D’EVALUATION**

*Comment (critères et moyens) et avec quelle fréquence le CFA souhaite t-il évaluer son dispositif de suivi. Les modalités et fréquences peuvent être variables selon les filières et/ou diplômes. Quels indicateurs permettront d’évaluer la procédure de suivi.*

1. **DIVERS**

…..

Cette procédure, rédigée par l’équipe enseignante sous la responsabilité du coordonnateur pédagogique a été présentée et explicitée en conseil de perfectionnement le :

Date de la dernière mise à jour :

 Le Directeur du CFA